

Champdieu au XVIIe siècle :

UNE ANECDOTE<sup>1</sup>, UNE PHILOSOPHIE

"L'ERMITE DE CHEZ NOUS".

"Loin du monde et des splendeurs vaines", loin des tribulations de la vie journalière agitée, loin des moeurs dissolues, des coupables envies, loin des faiblesses humaines, plus proche du silence, de la contemplation, de l'extase, plus près de Dieu, vit l'ermite...

Mais cet état contemplatif n'est-il pas une fuite, une couardise, un affolement, un refus, une existence onirique qui gomme charges et tristesses de la vie dont chacun a et doit avoir sa part ? Qui pourra dire ce qu'en son profond intérieur, consciemment ou non, recherche celui qui se livre à "l'érémisme". Un ermite : un être tout à sa croyance ou un captif de ses craintes, un parfait dilettante ou un égoïste dissimulé, offrant son existence ou rêvant sa vie. Quelle que soit la motivation, il y faut un cadre agreste, incitateur, favorable à la rêverie ou à la prière. Combien de lieux enchanteurs de notre région pourraient répondre aux critères d'un tel choix, combien ont pu prétendre être un cadre idéal pour cela, générateur de recueillement !

La foi chrétienne fut souvent très vive, au XVIIe siècle, dans nos campagnes chez les gens "du menu peuple" après une période de profond scepticisme qui fut ressenti jusqu'à Chandieu<sup>2</sup>. Certes l'histoire événementielle cherche, souvent en vain, à induire une explication rationnelle à cette alternance entre état de crise et période faste. Tout est si complexe, si difficile à appréhender en ce domaine, l'Homme si versatile et inconstant, dissimulateur ou naïf, franc ou opportuniste, que le plus souvent une thèse avancée à ce sujet ne saurait nous satisfaire entièrement.

La piété des gens de chez nous, en ces temps anciens, pouvait se manifester en des formes très diverses, inattendues quelquefois, et dont les motivations profondes ne nous sont pas toujours clairement perceptibles aujourd'hui. Le personnage que nous allons esquisser ici, pour donner libre cours à sa dévotion, décida de se faire ermite. Jean Jomard, natif de Chandieu, devint ermite et choisit pour ce faire l'ermitage de Chorsin.

Fut-il comme son illustre devancier Pierre, dit "l'Ermite", prêcheur de la première croisade, à la fois ermite et cénobite porteur de bure ? Rien ne nous est clairement dit à ce sujet dans le texte qui va suivre. Connut-il la seule et réelle solitude ou "la solitude avec la vie de communauté", nous ne le savons pas. Mais pour nous l'intérêt est qu'il fit un tel choix, que le document suivant permette de replacer le personnage en son temps, en ses préoccupations du moment, en son humanité. Avant les ermites, quelque peu fantaisistes du Puy Rochon de Chandieu au XVIIIe<sup>3</sup>, notre paroisse a eu là son anachorète du XVIIe et le document cité plus loin lève peut-être un doute au sujet d'un ermitage dont il ne reste rien.

-----  
1. "Petit fait curieux dont le récit peut éclairer le dessous des choses, la psychologie des hommes".

2. Testament de Benoist Maurin, 1580, Bulletin municipal de Champdieu n° 8.

3. Lugnier, *L'érémisme*, Bulletin de la Diana, tome XXXII.

"Testament de l'honorable personne Jean Jomard, frère hermitte  
au proffit de Jeanne Crespel du 29 juin 1664"

Au nom de Dieu Amen, nous Emmanuel de Lascaris duc et seigneur à compte dudit lieu et pour sa Majesté bailly de Forest à tous présent et advenir seavoir faisons que pardevant le notaire royal audict baillage soussigné et présens les tesmoins après nommés personnellement estably honorable personne Jean Jomard frère Hermitte en hermitage de Sorsin dans la parroisse de Sauvin, de l'ordre de Saint Anthoine, natif de Chandieu lequel de son gré pour luy et les siens estant sain, de bonne mémoire, cens et entendement considérant que toutes les créatures vivantes doivent prendre fin par la mort et qu'il n'y a rien plus certain que icelle heure mais elle nous est inconnue, comme aussy esviter à querelles et débats qu'il pourrait advenir entre ses parents du peu de biens que Dieu luy a prêté en ce monde il a fait et dicté le présent son testament et ordonnance de dernière volonté disposition à la forme et manière que s'en suit.

Premièrement s'est signé et en bon chrétien et religieux il a faict le vénérable signe de la Sainte Croix disant au nom du père du fils et du Saint Esprit ainsy soit-il et recommandé et recommande son âme à Dieu le créateur le priant et requérant que par le mérite de la mort de son fils et passion de Jésus Christ lors qu'elle se séparera d'avecq son corps la vouloir appelée dans son royaume de paradis avecq les bien heureux, suppliant à ces fins la glorieuse vierge Marie et tous les saints et saintes du paradis estre envers Dieu le créateur son orateur et interssesseur.

Item a eslut la sépulture de son corps dans la chappelle du Saint hermitage ou dans la plus proche èsglise où il viendra à décéder auquel jour il supplie Messieurs les curés prestres ou religieux de faire célébrer les divins services sur l'honneur et commémoration de son âme (A).

Item donne et lègue à Monseigneur lesvêque de Lion la somme de cinq sols pour une fois (mot illisible) et de ce et pour tous droits qu'il peut prétendre sur les biens du testateur.

Item donne et lègue à tous prétendants droits sur les biens dudit testateur à chascun d'eux la somme de deux sols et ce pour droict et institution qu'ils pourraient prétendre sur ses biens et au reste ou résidu de tous et un chascun ses biens tant meubles que immeubles présens et advenir quelconque ledit Sieur testateur il a déjà disposé cy dessus icelluy testateur a donné et donne pour le présent testament et ordonnance de dernière volonté à Jeanne Crespel sa mère et nomme de sa propre bouche pour son hériitière universelle aux charges et conditions d'accomplir et passées le présent son testament payer toutes ses debtes et particulièrement encore à Mathieu Vial oncle du testateur la somme de cinquante livres tournois ou le moins qu'il dict luy debvoir de laquelle il ny a aulcune obligation. duquel elle pourra tirer quittance pour assurance de ladicte somme et sur les biens du testateur lequel présent testament a été lu et relu qui a dict estre aussy sa volonté et y a persisté ce faisant a cassé révoqué et annullé tous aultres testamens qu'il pourrait avoir cy devant faict voulant que le présent soit bon et valable comme testament donné à cause de mort peut et doit valoir selon sa forme et termes aux causes du présent royaulme de France priant et requérant les tesmoins après nous et avoir après sa mort et aux usages susdites bonne souvenance et porter bon et loyal tesmoignage de vérité et led. notaire en faire que coppies expédié au proffit de qui appartiendra ses gages le contenu de quoy nous bailly susdict aux armes estre et apposé le scel royal à ces présentes et de faire insignuer sy luy faut le temps de l'ordonnance lesdict du Roy et pour ce faire ledit testateur a constitué son procureur

*irrévocable le signant et pour les exécuteurs cy présents ; fait et passé aud. bourg de Sauvain après midy le vingt neuvième jour du mois de juin mil six cens soixante quatre présence de André Durand clerc dud. lieu, Jean Bergier le jeune et Claude Forestier hoste dud. lieu qui ont signé avecq ledit testateur, Anthoine Giraud, Anthoine Pestre du Mas, Bapazard Solles du Mas et Claude et Gabriel Bonelieu qui ont dict ne scavoit signer.*

#### Desmier Notaire Royal

(A) Partie du texte (qui après "réflexion" a été) rayée mais qui cependant reste lisible :

*et ledit dèffunt aura trépassé veut qu'il soit pris sur ses biens et payé par ses héritiers après nommés la somme de vingt livres tant pour ses frais funéraires que pour faire dire une quarantaine de messes d'office à basse voix qui serait cèlèbré dans la chappelle de l'hermitage par les rèvevands pères prestres et religieux qui se lisent et pour ce service payer la somme de dix livres.*

#### RECHERCHES AUTOUR DU TEXTE

JOMARD : "On pourrait être tenté de reconnaître un souvenir de l'association des cultes de Jupiter et de Mars dans le nom de Jomard que portent un certain nombre de lieux habités et de territoires..." (Vincent Durand, *Bulletin de la Diana*, n° 7 p. 360)

Relevons du même auteur : "il est de tradition qu'un ermitage avec sa chapelle furent construits à Chorsin au XVIIe siècle et qu'il existait aussi un petit couvent de bénédictins dont on ne connaît pas l'histoire. De toutes ces constructions il ne reste plus rien..." (p. 281)

P. Prost dans sa *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau* nous rapporte que l'ermitage de Chorsin fut fondé pense-t-on vers 1660 par Antoine Roche, du village de la Roue, paroisse de Sauvain. Cet ecclésiastique "vint se retirer dans cette nouvelle Thébaïde pour s'y livrer en paix et loin du monde à l'exercice de toutes les vertus monastiques. La vie de ce pieux cénobite s'écoula entre : la prière, la méditation et la lecture des Saints Pères. Il habita jusqu'à sa mort un petit réduit composé de deux chambres et d'une modeste chapelle. Un ancien desservant de Sauvain nous a affirmé avoir pris connaissance des règlements de vie de ce moine. Cette pièce existait encore dans cette commune. Les biens des religieux furent vendus comme biens nationaux et le sieur Rondel de la Mure possédait un pré qui faisait partie de ce patrimoine. Les pierres du portail de la chapelle auraient servi pour l'entrée d'une jasserie qui à ce jour appartient au Sieur Griot de Roche-en-Forez... Dans le sanctuaire dédié à la Vierge Marie se voyait une petite statue en bois. Elle faisait de nombreux miracles et de tous côtés on y venait en pèlerinage surtout les jours de fête du 15 août et du 8 septembre de chaque année. Ce lieu saint devint par la suite le rendez-vous de jeunes libertins qui s'y réunissaient pour s'y livrer impunément à la débauche, à la danse et à l'ivrognerie. Une rixe eut lieu... L'archevêque interdit la chapelle et les religieux durent abandonner le monastère..."

Les archives paroissiales de Chandieu<sup>4</sup> nous apprennent qu'au XVIIIe siècle, vers 1715, André Roche, propre neveu du Sieur Antoine Roche, prêtre du lieu de Trémoréel puis de Trelins, prébendier de la prébende de la Bâtie qui se servait dans la chapelle du même nom en l'église de Chandieu, fut nommé recteur de l'hôpital maison de charité dudit Chandieu. Ledit André Roche procura à notre église une petite statue de la Vierge en bois de citronnier, de 137 mm de hauteur, provenant peut être dudit ermitage de Chorsin fondé par son oncle. Cette relique qui proviendrait d'un don fait par un croisé à son retour de Terre sainte se trouve encore de nos jours en ladite chapelle de la Bâtie. Pour cet acte de foi, le curé de Chandieu de l'époque, Jean de Montmain, céda audit André Roche par acte du 27 octobre 1718, à titre personnel et sa vie durant, la moitié des offrandes et des

4. Inventaire sommaire des archives paroissiales de Chandieu, imprimerie Brassart, 1947.

rétributions qui étaient perçues dans la chapelle de la Bâtie "proche de la galonière". Cette vierge fut toujours en grand honneur à Chandieu et des environs on venait se recueillir devant elle.

\*  
\* \*

#### Revenons aux personnages :

- En 1289 et 1292 (*Chartes de Forez*) Hugues Jomard, bourgeois de Montbrison, et autre Pierre Jomard avaient des rentes et servis à Chandieu notamment à la Garde. Des textes de 1314 et 1326 nomment Hugues et autre Jomard lors d'une vente de fonds s'élevant à 140 livres.

- Des Jomard vivaient au village d'Essertines-Basses (*Terriers du Chevallard*, en 1427-1437-1440 et à la fin du XVe siècle<sup>5</sup>). Un André Jomard avait aussi une maison au village refuge, contre le mur d'enceinte sud-est touchant au chemin tendant du Pont à la Porte de la Barrière. Un Jean Espinat était là son proche voisin, sa demeure jouxtant le chemin de Roche à Montbrison sur la rive droite du Vizézy.

En ces temps lointains la migration des gens "des montagnes du soir", gens originaires d'Essertines, Châtelneuf, Saint-Bonnet-le-Courreau, Roche, plus rarement de Bard, devait se faire déjà en direction de Chandieu. Cette migration peut être constatée très précisément au XVIIe et au XVIIIe siècle par l'apparition de nouveaux patronymes dans les écrits relatifs à notre commune et ceci jusqu'à constituer aujourd'hui l'essentiel de son répertoire patronymique.

- Un Pierre Jomard de Chandieu, dit "Dumas" meurt le 26 mars 1572.

- Claude Jomard et Catherine des Brosses habitent notre bourg. Catherine était la fille de Mathieu des Brosses d'Essertines. Cette famille "des Brosses", roturière, avait des origines très anciennes. Vivant au village du même nom, elle y perdura jusque vers 1770.

- Jean Baptiste Jomard, issu de ce couple, naquit le 9 décembre 1576. Il épousa Jeanne Crespet. Jean Baptiste et Jeanne eurent, entre autres enfants : Jacques Jomard qui mourut le 25 février 1610 et notre "héros" Jean Jomard, frère ermite qui testa vers 1664.

- Mathieu Vial, oncle de Jean Jomard, était le fils de Germain Vial, un descendant de la grande famille des Vial du village des Brosses d'Essertines. Cette famille, après des revers de fortune, quitta ce lieu à la fin du XVIIIe siècle.

Jean Jomard fut peut-être le dernier descendant de cette honorable famille bien établie sur Chandieu. Dans son testament il ne fait aucun legs à d'éventuels frères ou soeurs. Son père est décédé avant 1654. Agée déjà, veuve, sa mère Jeanne Crespet pour assurer la bonne marche de son commerce (les parents de Jean Jomard étaient hôtes<sup>6</sup> en notre bourg) fit souvent appel à l'aide de Mathieu Vial, son beau-frère, comme nous pouvons le constater grâce aux extraits du texte suivant qui est "une association en la ferme des vins de Champdieu de 1654"<sup>7</sup> :

*Estably en personne Benoist Lafont laboureur de Champdieu de son gré associé pour le vin par moitié Jeanne Crespet veuve de Jean Baptiste Jomard hôte dudit Champdieu et Mathieu Vial dud. lieu présent et acceptant en la ferme des droits d'aydes<sup>8</sup> et autres cens de vin qui se vendra et se*

5. Abbé Epinat, *Bulletin de la Diana*, tome 31, article Essertines-Basses.

6. hôte : aubergiste assurant "gîte et couvert".

7. Minute notariale, archives de la Diana.

8. aydes : droits à acquitter sur des biens de consommation, le vin en particulier (entrée, vente et débit).

débitera au lieu de Champdieu... moyennant la somme de sept vings livres (140 livres)... et deux cens et cinquante fagots de boys de chaine... promettant payer à Messire Claude Tivaud receveur des-dittes aydes... à la forme de lad. ferme. Fait à Montbrison avant midy le 24ième jour de juin mil six cens cinquante quatre en présence de Me Claude Pomet notaire royal en lad. ville, et Jean Guillot clerc qui ont signé, lesdits comparants ont déclaré ne savoir signer de ce enquis.

Chassain notaire royal Cl. Pomet Guillot

Notre ermite et sa famille nous sont désormais plus familiers. Le testament, sans en excepter la partie rayée, apporte encore quelques compléments à notre propos. Prévoir, dans un premier temps, 30 livres pour ses frais funéraires, rembourser 50 livres dues à son oncle, disposer du reste en faveur de sa mère, suppose une habituelle aisance antérieure à l'état d'ermite, les choses étant ce qu'elles étaient à cette époque. Les ermites de Chorsin n'avaient guère à espérer de subsides venant de riches fondations ou de quêtes tant pour l'entretien de la chapelle que pour l'ermitage. Leurs seules ressources personnelles et quelques dons modestes devaient assurer le culte et l'existence au quotidien. En 1664, pour 20 livres tournois, on pouvait avoir à Chandieu :

- 16 bichets de "bled froment" (315,5 litres)
- 20 bichets de "bled seigne" (394,4 litres)
- 20 chemises d'homme en grosse toile ou 18 draps de même.
- 2 "braves" (jeunes génisses).
- 65 livres de chanvre à filer.

Jean Jomard<sup>9</sup>, ermite natif de Chandieu, qui fut l'un des premiers disciples d'Antoine Roche<sup>10</sup> en sa retraite de Chorsin, eut-il par ce choix l'existence onirique qu'il souhaitait ? Connut-il la vie spirituelle dont il rêvait ? Atteignit-il un degré d'extase ou d'abstraction des contingences matérielles qui sublima son passage sur terre ? Sans rechercher, ni connaître quelles furent les motivations qui le guidèrent vers ce choix religieux et philosophique assez peu habituel aux gens de notre paroisse où dévots, clercs et prêtres furent au cours des siècles fort nombreux, nous l'espérons pour lui. Nous devons remercier "honorable Jean" de son testament nuncupatif parvenu jusqu'à nous, ajoutant ainsi à l'enrichissement des connaissances relatives à l'histoire de notre petite patrie forézienne.

"...Sombre est le bois aux feuilles pourrissantes,  
Dans le profond silence, complice familier,  
Berceur de doutes et d'humeurs languissantes  
Ose humain, sois lors follement singulier.

L'eau bulleuse et vive chante clair au ruisseau  
Livre ton corps, ton coeur, ton esprit d'ascète.  
S'égrèneront les jours, pour toi, faible roseau,  
Ame pure conquise à la divine quête.

Quitte l'instant, quitte la ville, quitte la cour,  
Toi l'Ermite ; ressouviens-t'en, oublie la joie  
Des plaisirs indécents, inexorable proie.  
Pour toi, Sérénité seule est fol Amour..."

Jean GUILLOT

-----  
9. Nous n'avons plus rencontré ce nom de Jomard au XVIIIe siècle et aux siècles suivants à Champdieu.

10. Qui testa en 1674.

[Village de Forez, n°45, janvier 1991]